Eau et Ã©lectricitÃ© : L'Ã‰tat allÃ¨ge les factures

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
February 2019

DÃ¨s le 1er fÃ©vrier les tranches de consommation exonÃ©rÃ©es de taxes seront Ã©tendues pour ces deux services. Pour ce qui concerne l'eau, les abonnÃ©s ayant utilisÃ© entre 0 et 20 mÃ¨tres cubes durant le mois seront exonÃ©rÃ©s de TVA. Jusqu'ici, seuls les consommateurs de 0 Ã 10 m3 en bÃ©nÃ©ficiaient. ConcrÃ¨tement, les mÃ©nages et les petites entreprises qui consomment le moins d'Ã©lectricitÃ© et d'eau potable devraient voir leurs factures mensuelles diminuer. C'est l'une des innovations fiscales contenues dans la loi de finances 2019.Â

Cameroon Tribune (YaoundÃ©) -Â AllAfrica